



## PROTOCOLE RENFORCÉ À PARTIR DU 3 MAI 2021

### CONSIGNES GÉNÉRALES

- **LES GESTES BARRIÈRES** rappelés ci-après doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde. A l'heure actuelle ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**  
**LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES**

**APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES**  
**NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX**



**- AVANT DE VENIR AU LYCÉE S'ASSURER DE NE PAS AVOIR UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À 38°**

Les élèves ne doivent pas venir au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 pour lui-même, pour un membre de sa famille ou de son entourage. Mais également si l'un de ses proches a été testé positif (cas contact à risque).

**Dans toutes ces situations vous devez obligatoirement informer le lycée.** Si un test est prescrit le retour au lycée se fera sur présentation soit du test négatif soit de votre attestation sur l'honneur certifiant que l'élève peut revenir dans l'établissement scolaire.

### QUE FAIRE SI UN COLLÉGIEN OU LYCÉEN EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR LA COVID-19 ?

CAS N°1	CAS N°2	CAS N°3
<b>L'élève est considéré comme un « contact à risque » de Covid-19<sup>1</sup></b>	<b>L'élève est à la maison et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup> ou un autotest positif</b>	<b>L'élève est dans l'établissement et présente des symptômes évocateurs<sup>2</sup> ou un autotest positif</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dès le signalement que doit faire la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none"><li>- rester à domicile ;</li><li>- éviter les contacts ;</li><li>- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) ;</li><li>- suivre les recommandations de l'assurance maladie.</li></ul></li><li>• L'élève revient dans l'établissement si son test, réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, est négatif. À défaut de test, il revient après 14 jours. Ces délais peuvent être prolongés s'il vit sous le même toit que le cas confirmé.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dès le signalement par la famille, le chef d'établissement rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none"><li>- rester à domicile ;</li><li>- éviter les contacts ;</li><li>- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage ;</li><li>- en cas d'autotest positif, l'élève doit s'isoler et réaliser un test RT-PCR.</li></ul></li><li>• L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 10 jours (si disparition des symptômes).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le chef d'établissement fait immédiatement isoler l'élève en présence d'un adulte masqué.</li><li>• Le chef d'établissement prévient la famille pour qu'elle vienne chercher l'élève et rappelle la procédure à suivre :<ul style="list-style-type: none"><li>- rester à domicile ;</li><li>- éviter les contacts ;</li><li>- consulter un médecin (ou la plateforme en ligne Covid-19) qui décide de l'opportunité du dépistage ;</li><li>- en cas d'autotest positif, l'élève doit s'isoler et réaliser un test RT-PCR.</li></ul></li><li>• L'élève revient dans l'établissement si les parents attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. À défaut, le retour se fera après 10 jours (si disparition des symptômes).</li></ul>

**Désormais lorsqu'un lycéen est cas confirmé, tous les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque alors une fermeture de la classe est prononcée pour une période de 7 jours. Les cours continuent alors en distanciel, selon les principes de continuité pédagogique.**

A compter du 17 mai il sera possible de faire des autos tests au lycée

**PROFESSEURS, PERSONNELS, ÉLÈVES  
FAITES UN TEST !**

Pour lever un doute

Pour briser la chaîne de transmission

Pour protéger votre santé et celle de vos proches

Pour faire attention aux autres

Votre établissement scolaire met à votre disposition un service de test gratuit réalisé sur place par un professionnel qui vous donne un résultat en 15 minutes.

**+**  
Si votre test est positif, isolez-vous et effectuez immédiatement un test PCR de confirmation.

**-**  
Si votre test est négatif, continuez de respecter les gestes barrières et autotestez-vous régulièrement.

Les personnes extérieures et les représentants légaux doivent se présenter au portillon de la cour d'honneur et s'inscrire sur le registre à l'accueil du lycée avant de se rendre à leur rendez-vous.

### **LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES ESPACES CLOS ET DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS DE L'ÉTABLISSEMENT**

**SAUF incompatibilité avec l'activité comme la prise de repas, les pratiques sportives, les nuitées à l'internat....**

**Désormais il FAUT SE MUNIR D'UN MASQUE CHIRURGICAL OU GRAND PUBLIC AYANT UNE CAPACITÉ DE FILTRATION DE 90%** (Les masques tissus artisanaux ne sont plus admis).

**Chaque élève vient au lycée avec 2 masques et 2 sacs hermétiques (style congélation).**

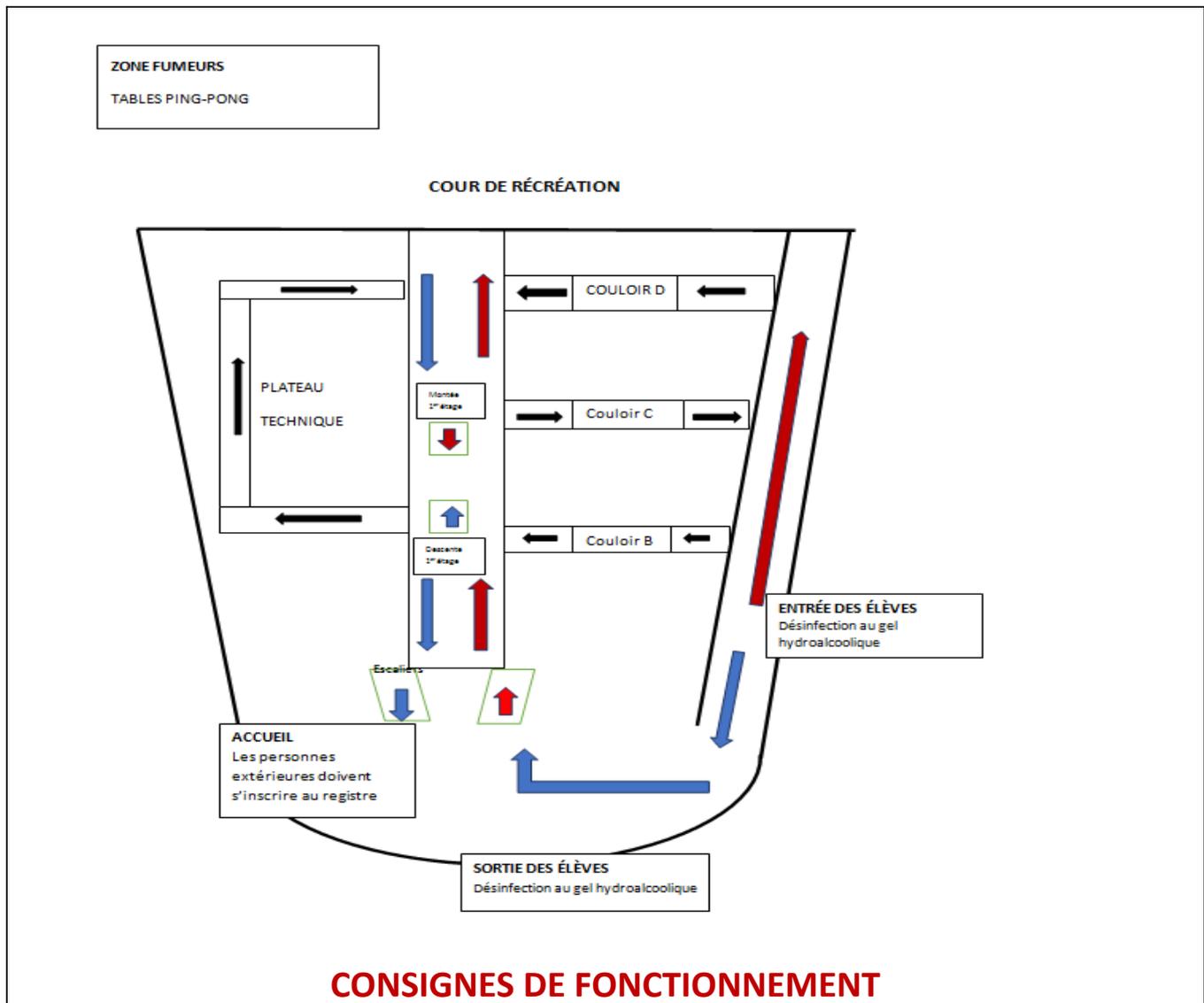
**Les internes prévoient au moins 10 masques par semaine et 4 sacs hermétiques**  
(2 pour la journée matin/après-midi et 2 pour l'internat propres/à laver)

Le masque usagé non lavable est jeté dans les poubelles dédiées ou ramené à la maison dans un sac hermétique.

#### **- LE RESPECT STRICT DES GESTES BARRIÈRES**

**Les élèves se lavent les mains ou utilisent un gel hydroalcoolique (Le lycée dispose de « points gel hydroalcoolique »)**  
Cependant les familles peuvent aussi équiper leurs enfants de gel hydroalcoolique individuel.

- **dès leur arrivée dans l'établissement**
- **avant le repas pris au restaurant scolaire pour enlever le masque utilisé le matin.**
- **après le repas pris au restaurant scolaire pour mettre un nouveau masque**
- **avant et après avoir dû se rendre aux toilettes**
- **avant et après les récréations**
- **avant de prendre les transports collectifs.**



### ENTRÉE ET SORTIE DE L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il est demandé de ne pas s'attarder devant les portes d'accès de l'établissement et de rentrer directement, afin d'éviter tout attroupement.

### ENTRÉE DANS LES BÂTIMENTS

Les élèves entrent côté salle des professeurs. Ils ont l'obligation de se mettre du gel hydroalcoolique, à disposition, lorsqu'ils pénètrent dans les bâtiments.

### SORTIE DES BÂTIMENTS

Les élèves sortent par la porte de la Cour d'honneur. Ils ont l'obligation de se mettre du gel hydroalcoolique, à disposition, à la sortie des bâtiments.

### LA CIRCULATION DES ÉLÈVES

Afin de limiter au maximum les brassages entre élèves, le marquage au sol et les sens de circulation devront être respectés.

### L'AÉRATION DES LOCAUX

L'Aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du virus. Les salles de classes ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner. Une aération de quelques minutes doit avoir lieu a minima toutes les heures.

## DANS LES SALLES DE COURS :

### Avant l'entrée en classe :

- Les élèves se rangent du côté du mur de la salle, afin de ne pas gêner le passage.

### Dès l'entrée en salle

- Les enseignants accueilleront les élèves un par un dans la salle de cours. Sous la surveillance du professeur chaque élève se lavera les mains avec du gel hydroalcoolique et s'installera.
- Le professeur demande aux élèves d'aérer la salle au début du cours. (voir paragraphe sur l'aération des locaux).
- Les élèves s'installent selon le plan de salle défini par l'enseignant.
- Les élèves nettoient leur table avec les lingettes et le produit désinfectant mis à leur disposition.

### Durant le cours

Les déplacements des élèves seront limités.

## PENDANT LES RÉCRÉATIONS ET LA PAUSE MÉRIDIANNE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Vigipirate (niveau urgence attentat), les élèves ne pourront pas stationner devant l'établissement.

Aussi à titre exceptionnel, les élèves seront autorisés à fumer dans l'enceinte de l'établissement, dans la zone dédiée ; située vers les tables de ping-pong. Ils devront respecter la distanciation physique nécessaire.

## LE RESTAURANT SCOLAIRE

Les élèves attendent à l'extérieur selon l'ordre de passage en gardant une distance entre eux. Ils entrent dans la file par groupe de 25.

Ils se lavent obligatoirement les mains à l'entrée, soit aux toilettes, soit dans la file avec du gel hydroalcoolique.

Les élèves portent un masque pendant leurs déplacements. **Le port du masque est obligatoire même quand ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.**

Le masque est replié sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Les élèves devront prendre **leurs repas avec les mêmes camarades par classe.**

Les élèves désinfectent leur table après le repas.

A la sortie du restaurant scolaire, l'élève doit changer son masque et il doit se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique à sa disposition avant et après cette opération.

## LE CDI

Le CDI fonctionne normalement avec une limitation de sa capacité d'accueil à **45 élèves au maximum.**

## L'ESPACE DÉTENTE

Le foyer fonctionne avec une limitation de sa capacité d'accueil à **20 élèves au maximum.** Voir protocole ci-joint.

## L'INTERNAT

L'internat accueille normalement les élèves. Le port du masque reste obligatoire sauf durant la prise de repas, la toilette, au moment du coucher....

Du gel hydro sera mis à disposition à l'entrée des bâtiments.

Les permanences restent organisées par niveau.

Il est recommandé de laver le linge de lit avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum).

Le matin après s'être habillés, les internes aèrent leur chambre le temps de faire leur lit. Ils referment les fenêtres avant de partir. Les personnels de service complètent l'aération lors du ménage quotidien.

**Les sorties de l'internat seront contraintes par la mise en œuvre des consignes du couvre feu. Aussi les étudiants qui voudraient sortir les soirs de semaine (selon les horaires du règlement intérieur) devront se soumettre aux démarches en vigueur.**